



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement décrit ci-après.

Avis public est donné par le soussigné, greffier-trésorier à la Municipalité de Saint-Joachim que lors de la séance du 7 octobre 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- Premier projet de règlement numéro **453-2024** amendant le règlement de zonage numéro 235-95 visant à permettre les projets intégrés dans la zone 38-H.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **23 octobre 2024 à 18h00** dans le centre des loisirs situé au 170, rue de l'Église à Saint-Joachim.

Au cours de cette assemblée sera présenté le projet susmentionné ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et seront entendues les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consultés au bureau municipal, au 170, rue de l'Église, du lundi au jeudi, de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

Hugues Jacob,
Directeur général
Greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat le 16^{ème} jour du mois d'octobre 2024.

Hugues Jacob,
Directeur général
Greffier-trésorier